



FRANÇÉS

- ➔ Tous les utilisateurs doivent être enregistrés auprès de SIP indépendamment de leur accréditation.
- ➔ Chaque utilisateur a droit aux soins de santé, bien que ces soins ne soient pas toujours gratuits.
- ➔ Si nécessaire, adressez-vous à l'agent de santé sociale pour régulariser la situation.
- ➔ Il doit y avoir une compréhension de la langue. S'il n'y a aucune possibilité de communication fluide, **ACHEVEZ-VOUS AVEC UNE PERSONNE EXERCANT UNE FONCTION DE TRADUCTION.**
- ➔ Demander un rendez-vous pour assister à des consultations.
- ➔ Allez aux rendez-vous avec carte de santé et photo d'identité.